

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 27 mars 2018 à 18h**

Présents : MM Alain FONTAINE, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Jean-Michel MARIE, Alain MOUROCQ, Nadine HAIE, Monique SAINT LEGER et Catherine CARTRY . Gilles VARON est arrivé au vote des taxes communales

Excusée : Mme Muriel LEBLANC

Assistait également : M Jean BRUNEEL, trésorier

Ordre du jour : approbation du compte rendu du 13 mars – compte administratif 2017 – affectation du résultat – vote des taxes et du budget primitif 2018 - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 13 mars 2018 n'ayant pas fait l'objet d'observations est approuvé.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif 2017 qui fait ressortir les résultats suivants :

La section investissement fait ressortir un résultat excédentaire de 33 862.88 €.

La section fonctionnement fait ressortir un résultat excédentaire de 133 561.91 €.

La balance de l'exercice 2017 s'élève à un résultat positif de 167 424.79 €.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Excédent d'investissement au 31/12/2017 + 33 862.88 €

Restes à réaliser dépenses - 37 201.00 €

Restes à réaliser recettes + 20 000.00 €

Les résultats ne font ressortir aucun besoin de financement.

La reprise de l'excédent d'investissement sera inscrite en recettes d'investissement pour la somme de 33 862 € et l'excédent de fonctionnement sera inscrit en recettes de fonctionnement pour la somme de 133 561 €.

L'affectation du résultat a été voté à l'unanimité.

**VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Les taux de fiscalité communale sont à nouveau modifiés cette année du fait de l'adoption d'un pacte fiscal consécutif à la fusion des communautés de communes. Mais ils restent globalement neutres :

Le pacte fiscal adopté par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et ses communes membres garantit qu'il n'y ait aucune augmentation globale des taux d'imposition communaux et intercommunaux. L'harmonisation des taux d'imposition liée à la fusion se réalise donc de manière neutre pour les contribuables : les taux intercommunaux fiscalité baissent et les taux communaux augmentent dans les mêmes proportions.

Le produit supplémentaire de fiscalité perçu par la commune est reversé intégralement à la communauté de communes par le mécanisme des attributions de compensation .

Les taux de fiscalité communales restent du ressort du conseil municipal. (*communication NcPA*)

Hors l'incidence de ce pacte fiscal, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes communales. Les taux pour l'année 2018 sont donc les suivants :

TH 7.02 %      TF bâti 15.25 %      TF non bâti 18.00 %

Ci-dessous à titre d'information le tableau comparatif des taxes communales et intercommunales, édité et transmis par la communauté de communes :

**Taxe d'habitation**

	<b>2016</b>	<b>2018</b>
Taux communal	5,74%	7,02%
Taux intercommunal	8,55%	7,27%
<b>Global</b>	<b>14,29%</b>	<b>14,29%</b>

### Taxe sur le foncier bâti

	2016	2018
Taux communal	5,81%	15,254%
Taux intercommunal	10,25%	0,806%
<b>Global</b>	<b>16,06%</b>	<b>16,06%</b>

### Taxe sur le foncier non bâti

	2016	2018
Taux communal	12,37%	18%
Taux intercommunal	11,31%	5,68%
<b>Global</b>	<b>23,68%</b>	<b>23,68%</b>

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Primitif 2018 arrêté aux sommes suivantes tant en dépenses qu'en recettes :

**Section de Fonctionnement** 261 933€

**Section d'Investissement** 75 455 €

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur le paiement des travaux de toiture de l'ancienne école, maintenant terminés, et la réfection de voirie d'une partie du Chemin de Bernières.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- l'attribution des subventions sera examinée ultérieurement
- la taxe Ordures Ménagères votée par la communauté de communes a été baissée de 12,45 % à 11,70 % en 2018 pour arriver progressivement au taux unifié de 9,45 %.
- les travaux de toiture de l'ancienne école sont terminés.
- la limitation de vitesse à 30km/h décidée Lieu Thil sera étendue à l'autre partie du Chemin de l'église. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

La séance est levée à 20h.